

ASSEMBLEE NATIONALE23 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

(Art. L. 331-10 du code de l'environnement)

Dans le premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« les espaces protégés »,

les mots :

« le cœur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.